



Rapport Financier Semestriel

Septembre 2020



Arrêté au 17 décembre 2020

Table des matières

I.	Rapport Semestriel d'Activité _____	1
II.	Etats Financiers semestriels Consolidés _____	30
III.	Notes Explicatives _____	36
IV.	Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat _____	47
V.	Informations Boursières _____	63
VI.	Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel _____	66
VII.	Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes _____	67
	Informations sur l'entreprise _____	69



I. Rapport Semestriel d'Activité

Le présent rapport d'activité du premier semestre 2020/2021 doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés du semestre clos le 30 septembre 2020 et le Rapport Financier Annuel du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2020.

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale et offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, des solutions et services intelligents.

La crise sanitaire a eu un effet accélérateur de la transformation digitale des entreprises. Malgré ce constat, les ESN (Entreprises des Services du Numérique) n'ont pas été épargnées par l'effet dévastateur de la pandémie. Le Groupe a d'autant plus été impacté que son pôle « Conseil en Technologies » a été particulièrement fragilisé par la crise dans le secteur de l'automobile avec les annulations de missions de ses clients. La majorité des projets a été ainsi suspendue au mieux, et souvent accompagnée d'une réduction de périmètre ou encore d'une réduction du budget alloué.

Le pôle « Transformation digitale », même s'il est un peu moins touché, n'a pas été épargné par l'effet de la crise sanitaire. Certains clients ont suspendu leurs activités, ont fermé leurs sites, ou n'ont pas permis le télétravail pour des raisons de sécurité et de protection de données. De manière générale, le Groupe a pu honorer la majorité de ses contrats, tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs.

Cette crise a eu également pour effet un changement dans l'organisation du Groupe avec la généralisation du télétravail, la remise à plat des « process » et l'optimisation des ressources opérationnelles notamment.

L'accompagnement et les mesures de soutien des pouvoirs publics aux entreprises, comme le chômage partiel par exemple, ont été bénéfiques au Groupe, en permettant d'amortir les charges face à cette baisse conséquente d'activité. Et la mise en place du financement par l'émission d'ORNAN (Obligation Remboursable en Numéraire et/ou Actions Nouvelles) a été décisive pour faire face à ses besoins de trésorerie à court terme et permettre surtout, au Groupe de retrouver une sérénité financière.

Le Groupe va ainsi poursuivre son processus de redressement, et continuer l'assainissement de sa situation financière.

Le Groupe ambitionne de transformer cet exercice de récession économique sans précédent, comme une opportunité pour amorcer un nouveau cercle vertueux dès l'exercice prochain.



Impact de la COVID-19 sur les activités

La pandémie a profondément impacté les marchés du Groupe. Dans une conjoncture économique au plus bas, les organisations des acteurs ont été mises à rude épreuve, et le comportement et les besoins des clients ont évolué rapidement.

Depuis le début de la crise de la COVID-19, GECI International s'est engagé pour la protection de la santé de ses collaborateurs et la continuité de service auprès de ses clients. Le Groupe a mis en place les dispositions nécessaires – télétravail de la majorité des collaborateurs, amélioration des process, adaptation du plan de recrutement et gestion optimisée du cash-flow - afin de s'adapter à l'évolution d'un environnement très incertain, tout en soutenant l'activité de ses clients.

Le Groupe a pris des mesures afin de s'adapter à cette nouvelle réalité. Durant la première période de confinement, il a dû fermer ses sites, notamment en France, et procéder à la sécurisation de ses collaborateurs, en ayant massivement recours au télétravail et en mettant en « activité partielle » ceux qui ne pouvaient pas poursuivre leurs missions. Son équipe commerciale s'est évertuée à assurer la poursuite des missions des collaborateurs « productifs » dans de bonnes conditions, auprès de tous ses clients, quand cela a été possible.

Le Groupe a dû soutenir ses filiales afin de traverser cette période de crise et d'incertitudes.

Le Groupe a vu ainsi son chiffre d'affaires semestriel consolidé reculer de (-26,4%) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Le pôle « Conseils en technologies » a été autant impacté, avec une baisse de chiffre d'affaires de (-23,8%) par rapport à la même période, l'exercice précédent, que le pôle « Transformation digitale » avec une baisse de (-26,6%).

La filiale « ETUD integral », a d'ailleurs été fortement touchée avec un recul de (-62,9%) de son chiffre d'affaires, qui était déjà mise à mal par la crise dans le secteur de l'automobile.

La filiale brésilienne a enregistré un recul de près de (-32,4%) à taux de change constant et de (-51,2%) après impact de la dévaluation de la monnaie brésilienne.

Durant le premier semestre, les coûts liés aux conséquences de la COVID-19 sont estimés à environ 50 k€, notamment pour la mise en place du télétravail et l'achat de masques et de gels hydroalcooliques. Le Groupe a bénéficié de plus de 34.000 heures d'activités partielles avec une indemnisation de plus de 411 k€ sur le premier semestre fiscal.

Le Groupe a négocié également l'étalement de ses dettes fiscales et sociales accumulées durant cette période, estimées à un peu moins de 3 millions d'euros.



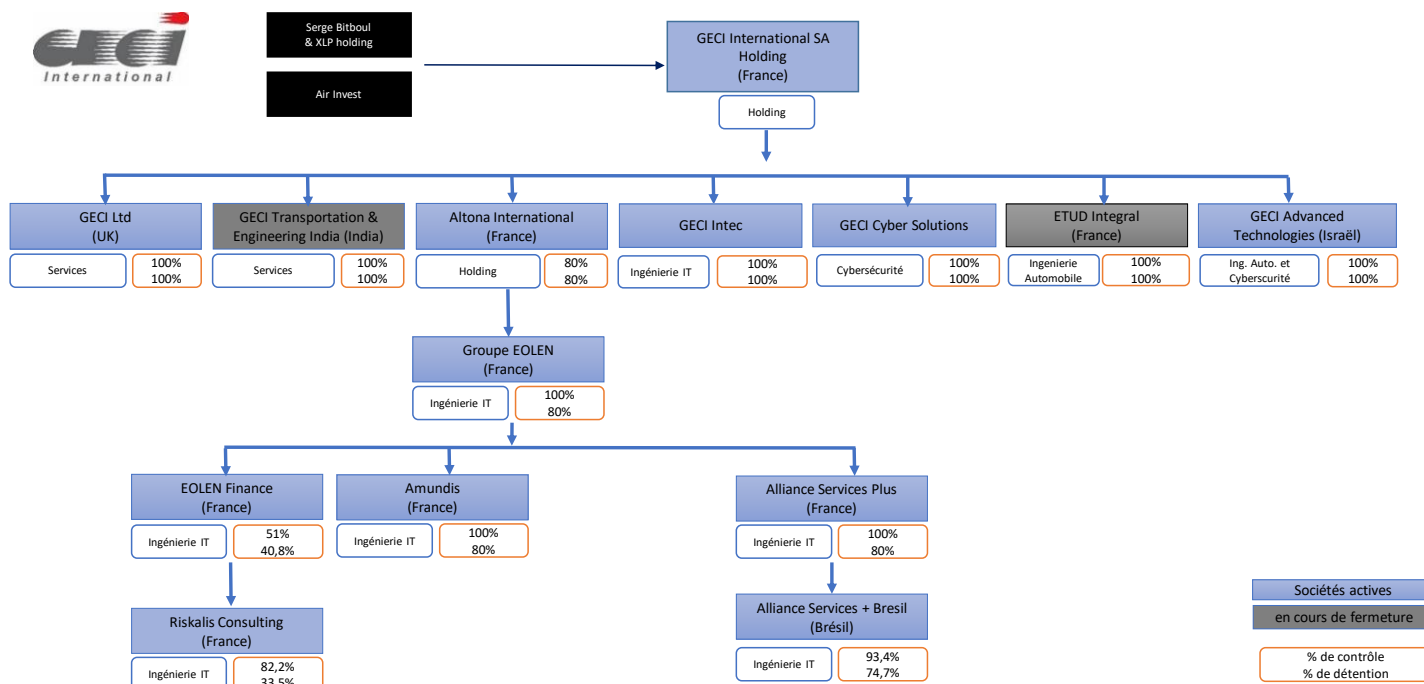
Aucun PGE n'ayant été obtenu auprès des partenaires bancaires, le Groupe a mis en place le 30 septembre 2020, un financement d'un montant brut de 10 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (ORNAN), sur 30 mois. Cette opération financière a fait l'objet d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 12 novembre 2020. Ce financement a été décisif pour (i) faire face à ses besoins de trésorerie à court terme et moyen termes, (ii) permettre de traverser cette période compliquée et (iii) préparer la période post-COVID-19.

Le Groupe a poursuivi son programme de restructuration afin de trouver l'agilité nécessaire à son redéploiement. Les départs volontaires n'ont pas été remplacés et les postes ont été optimisés. Le plan de recrutement a ainsi été adapté aux besoins du marché. Les hypothèses de prévisions d'activité ont été revues à la baisse afin de tenir compte des incertitudes liées à la sortie de crise. Cependant, les perspectives restent importantes ; les sociétés ESN devraient connaître un nouveau rebond grâce à l'accélération de la transformation digitale des entreprises dans le contexte présent. Le Groupe estime avoir un rôle à jouer en multipliant les référencements auprès de ses clients majeurs.

Quantifier avec précision tous les impacts financiers de l'effet de la crise sanitaire sur la période reste un exercice très difficile. Beaucoup d'incertitudes entourent l'évolution du virus : la durée, les conséquences sur l'économie mondiale et sur le changement des comportements des consommateurs, la disponibilité du vaccin et son efficacité.



1. 1. Organigramme du Groupe



1. 2. Informations Chiffrées à fin septembre 2020

Dans un contexte économique et sanitaire sans précédent, le Groupe GECI International a enregistré au premier semestre 2020-21 un net retrait de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le pôle « Transformation Digitale » a été sensiblement affecté par le ralentissement de la demande des clients avec le report ou l'annulation de commandes, tandis que le pôle « Conseil en Technologies » a atteint un point bas d'activité amplifié par la fermeture pendant le premier trimestre du site de production de la filiale ETUD Integral et par la baisse des programmes de R&D dans l'industrie automobile.



Chiffre d'Affaires

Recap Chiffre d'affaires	Devises	En monnaie Locale				En K euro			
		fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
Conseil en Technologies									
Energie Transport Industrie	EUR	253	351	(98)	-27,8%	253	351	(98)	-27,8%
Israël	ILS	454	0	N/A		116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	GBP	596	726	(130)	-17,8%	510	644	(135)	-20,9%
Total						878	976	(232)	-23,8%
Transformation Digitale									
Banque et Assurances	EUR	1 643	1 787	(144)	-8,1%	1 643	1 787	(144)	-8,1%
Télécoms et Multimédias	EUR	1 374	2 133	(758)	-35,6%	1 374	2 133	(758)	-35,6%
Infogérance	EUR	2 137	2 719	(582)	-21,4%	2 137	2 719	(582)	-21,4%
HPC	EUR	1 100	1 016	84	8,3%	1 100	1 016	84	8,3%
Brésil	BRL	7 694	11 377	(3 682)	-32,4%	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
Total						7 519	10 248	(2 730)	-26,6%
Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)						8 397	11 225	(2 962)	-26,4%
ETUD Integral	EUR	646	1 740	(1 095)	-62,9%	646	1 740	(1 095)	-62,9%
Chiffre d'Affaires Total						9 043	12 965	(4 057)	-31,3%

- **Transformation Digitale : 7,52 millions d'euros, soit 89,5 % du chiffre d'affaires du semestre**

Après plusieurs trimestres d'activité soutenue, le premier semestre 2020-21 marque un coup d'arrêt dans la dynamique des activités de Transformation Digitale avec un impact important de la crise sanitaire du fait du ralentissement de la demande. Le chiffre d'affaires est ainsi en baisse de 26,6% par rapport à une base de comparaison élevée. Les ventes dans les Télécoms et en Infogérance ont été plus lourdement affectées, notamment en raison du report ou du non-renouvellement de commandes, tandis que les offres HPC (High Performance Computing) et Finance ont montré une meilleure résilience.

- **Conseil en Technologies : 0,88 millions d'euros, soit 10,5 % du chiffre d'affaires du semestre (hors ETUD)**

Le pôle Conseil en Technologies enregistre un chiffre d'affaires en repli de 23,8% par rapport à l'année précédente, hors ETUD Integral compte tenu de la décision du Tribunal de Commerce de Versailles le 1er décembre 2020 d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire de cette société. Sur le semestre, la filiale ETUD Integral a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 62,9% imputable à (i) la fermeture temporaire de son site de production au plus dur de la crise de la COVID-19 et (ii) l'impact significatif de la crise sur les activités et la santé financière de plusieurs clients clés de l'industrie automobile et le report ou l'annulation de leurs programmes de R&D.



- Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Au 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit entre la France (77,5%), le Brésil (15,1%) et l'Afrique du Sud (6,1%). Il tient compte d'un effet de change négatif au Brésil pour un montant de 0,5 million d'euros, compte tenu de la dévaluation du real brésilien face à l'euro au cours du premier semestre 2020-21.

	En K euro			
	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
Conseil en Technologies				
France	253	351	(98)	-27,8%
Israël	116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	510	644	(135)	-20,9%
Total	878	976	(232)	-23,8%
Transformation Digitale				
France	6 254	7 655	(1 401)	-18,3%
Brésil	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
Total	7 519	10 248	(2 730)	-26,6%
Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)	8 397	11 225	(2 962)	-26,4%
France (ETUD Integral)	646	1 740	(1 095)	-62,9%
Chiffre d'Affaires Total	9 043	12 965	(4 057)	-31,3%

Résultat

En M€	Semestre 1			Exercice	
	2020-2021	2019-2020	Ecart	2019-2020	2018-2019
Chiffre d'affaires	8,4	13,0	(4,6)	25,5	29,7
Résultat opérationnel courant	(1,3)	(1,6)	0,3	(2,9)	0,1
marge en %	-16%	-13%		-11%	0%
Résultat courant avant impôt	(1,4)	(3,0)	1,6	(6,5)	(3,8)
Résultat net consolidé	(2,1)	(3,0)	0,9	(6,9)	(3,8)
Résultat net part du Groupe	(1,7)	(2,6)	0,9	(6,4)	(3,0)

L'impact du résultat net contributif de la filiale « ETUD Integral », pour (-0,7) million d'euros, a été isolé sur une ligne « Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées » sur l'état du résultat global. Le Groupe a procédé à ce reclassement pour anticiper la sortie de périmètre de cette filiale en raison de la perte de son contrôle à la suite du jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de cette société prononcée par le Tribunal de Commerce de Versailles le 1^{er} décembre 2020. Dans le tableau ci-dessus, seuls le résultat net consolidé et le résultat net part du Groupe sont impactés par ce reclassement.



- **Résultat Opérationnel Courant**

Le résultat opérationnel courant est de (-1,3) million d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2020-2021, contre (-1,6) million d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2019-2020. La baisse du chiffre d'affaires, qui a impacté mécaniquement le résultat opérationnel, a été compensée par une amélioration de la marge sur coûts directs et par le plein effet du plan d'économies et de réduction des frais fixes engagés depuis un an. Des pistes d'économies additionnelles sont à l'étude.

Pour rappel, le résultat contributif de la filiale « ETUD Integral », pour (-0,7) million d'euros, ayant été reclassé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées », n'est donc pas inclus dans ce résultat.

- **Résultat Net**

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2020/2021 est une perte de (-1,7) million d'euros contre une perte de (-2,6) millions d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Ce résultat inclut le résultat net contributif de la filiale « ETUD Integral » pour (-0,7) million d'euros. Le ralentissement de l'activité est l'une des principales raisons de ce déficit qui reste important malgré les efforts consentis en matière de réduction des coûts fixes.

Situation Financière

En M€	2020-2021 (6 mois)	2019-2020 (12 mois)	Ecart
Résultat net part du Groupe	(1,7)	(6,4)	4,7
Capital Social	2,4	2,1	0,3
Primes d'émission	67,0	66,6	0,3
Capitaux Propres (part du Groupe)	(5,9)	(4,9)	(1,0)
<i>Endettement net</i>	<i>22,8</i>	<i>29,8</i>	<i>(7,0)</i>
<i>Trésorerie et équivalents</i>	<i>0,7</i>	<i>1,2</i>	<i>(0,5)</i>

Après la prise en compte du résultat semestriel, les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2020 sont négatifs de (-5,9) millions d'euros contre (-4,9) millions d'euros au 31 mars 2020. Le déficit important enregistré l'exercice précédent (-6,4) millions d'euros et celui de cette période pour (-1,7) million d'euros ont fortement pesé sur les capitaux propres consolidés. L'endettement net du Groupe s'élève à 22,8 millions d'euros et les liquidités à 0,7 million d'euros.

Afin de faire face à l'après crise sanitaire, la Société a opté pour la mise en place d'un financement par émission d'ORNAN. Ce financement permet une levée potentielle d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros au titre de la souscription des 1 000 ORNAN.



Le contrat a été signé avec YA II PN, Ltd, le 30 septembre 2020, dans le cadre du projet de financement d'un montant brut de 10 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »).

Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de YA II PN, Ltd sur conversion des ORNAN a été approuvé le 30 septembre 2020, par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 20-487.

La mise en place de ce financement a été soumise au vote des actionnaires de la Société, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 novembre 2020, en faveur de la 21^{ème} résolution prévoyant l'émission réservée à l'Investisseur de bons d'émissions donnant accès aux ORNAN (les « Bons d'Emission »). Cette résolution a été votée favorablement et conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux termes de cette 21^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a, le 12 novembre 2020 :

- approuvé le principe d'une émission de 1 000 bons d'émission (les « Bons d'Emission »), lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 1 000 ORNAN, au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l'« Investisseur »), représentant un financement obligataire d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission, et de procéder à l'émission des ORNAN.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général a décidé de procéder le 12 novembre 2020, au tirage d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 bons d'émission d'ORNAN détenus par l'investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage permettra ainsi le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros et, le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement.

La mise en place de ce financement, qui a pour objectif de poursuivre le redressement de GECL International et de renforcer sa structure financière, permet de doter le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes.

A la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels, sur les 200 ORNAN du premier tirage, 100 ORNAN ont déjà été converties, et ont fait l'objet d'une création de 85 000 000 actions nouvelles.



1 . 3. Perspectives

Compte tenu du retrait des activités, GECl International a engagé depuis un an une profonde réorganisation qui donne la priorité au redressement de sa situation financière à travers un plan drastique d'économies et de réduction des frais fixes.

La crise sanitaire a accéléré la nécessité du Groupe de renforcer ces ajustements et d'adopter des changements. Les filiales optimisent leurs coûts, rénovent leurs process, s'adaptent aux nouveaux enjeux et redéplient leur stratégie en explorant de nouvelles voies de diversification sur des prestations innovantes et à forte valeur ajoutée. Des premiers résultats sont tangibles, comme l'illustre l'important contrat signé en septembre 2020 pour le déploiement de réseaux mobiles au Brésil. Ce contrat devrait produire tout son effet à partir du premier trimestre civil 2021.

L'accélération de la transformation digitale des entreprises devrait redonner du tonus au marché et permettre de renouer avec la croissance. Néanmoins, le Groupe demeure prudent dans ses prévisions compte tenu des incertitudes liées à la sortie de crise. Ses équipes commerciales s'évertuent à renforcer ses contrats et ses référencements afin de consolider son chiffre d'affaires, de se placer sur de nouveaux appels d'offres et de profiter d'opportunités liés aux nouveaux besoins des clients.

C'est dans cette optique que le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats avec des sociétés innovantes afin d'enrichir son offre de solutions et services intelligents, notamment en Cybersécurité et Intelligent Traffic Management System, et ainsi saisir de nouvelles opportunités de développement issues d'un monde en pleine transformation. Des projets pilotes pour la mise en place de ce système, sont en cours de négociation.

En outre, la mise en œuvre du financement par émission d'ORNAN permet au Groupe d'accompagner son redressement et de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court terme, mais également de retrouver une sérénité financière afin de lui assurer une pérennité stable à moyen et long termes. Le Groupe poursuit ainsi son redéploiement avec pour objectif de retrouver son équilibre financier, puis sa rentabilité.

1 . 4. Facteurs de Risques et principales incertitudes

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe « Facteurs de risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2020, ils ont été repris dans le Document d'Enregistrement, de septembre 2020 et appellent les mises à jour suivantes :



1.4.a. Risques financiers

Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

L'effet de la crise sanitaire a pesé encore plus sur ce risque et a amené le Groupe à revoir ses prévisions à la baisse et d'anticiper des impacts négatifs sur la trésorerie.

Les dettes financières du Groupe, à la date du 30 septembre 2020, s'établissent à 10,7 millions d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par le Groupe Eolen avant son rachat par le Groupe et sont en cours de remboursement (1,2 million d'euros de capital restant dû à fin septembre 2020), pour rappel, il n'existe aucun covenant sur ces emprunts ;
- d'autres dettes liées au rachat des sociétés Eolen et aujourd'hui contestées (« put » et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros) ;
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 1,8 million d'euros
- des émissions d'ORNAN (à hauteur de 0,36 million d'euros), et qui ont été remboursées au pair le 12 novembre 2020, lors du premier tirage du nouveau programme signé le 30 septembre 2020.
- l'application de l'IFRS 16 sur le retraitement des loyers pour 2,0 millions d'euros, dont la diminution s'explique par la restitution sans pénalités à fin mars 2020, d'une partie des locaux situés à rue Boissière (Paris 16ème).

Le Groupe a accru ses besoins de trésorerie à court terme depuis le début de la pandémie. Le niveau de trésorerie du Groupe est passé ainsi de (+1,2) million d'euros à fin mars 2020 à (+0,7) million d'euros à fin septembre 2020. La signature du contrat de financement par voie d'ORNAN, le 30 septembre 2020, a permis au Groupe de faire face à ses besoins de trésorerie immédiats, et diminuer le risque de liquidité à court terme afin de traverser sereinement la période de crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dettes selon leur nature et leurs catégories.



30/09/2020	Courant	Non Courant	Total	2019/2020
Dettes Loyers locations	472	1 587	2 059	3 319
Emprunt bancaires	1 292		1 292	1 465
Autres dettes Financières	434		434	450
Crédit Vendeur		700	700	700
Put		2 750	2 750	2 750
ORNAN	410		410	1 081
Comptes courants d'actionnaires	200		200	0
Avances perçues du Factor	1 801		1 801	3 028
Découvert bancaires	1 029		1 029	1 023
Total Dettes Financières	5 638	5 037	10 675	13 816
Provisions	717	166	883	1 652
Impôts différés Passif		222	222	275
Fournisseurs	3 111		3 111	4 787
Dettes Sociales	3 676		3 676	3 742
Dettes Fiscales	4 386		4 386	5 512
Produits Constatés d'Avances	23		23	71
Autres	537	1	538	1 067
Total Autres Dettes	12 450	389	12 839	17 107
Total Dettes	18 088	5 426	23 513	30 923
Disponibilités	(715)	0	(715)	(1 172)
Endettement net	17 373	5 426	22 798	29 751

Les provisions concernent notamment les provisions retraites, des litiges commerciaux et prud'homaux (0,7 million d'euros).

En k€	Mars.20	Dotations	Reprises suite à consommation	Impact capitaux propres	Reclassement Etud	Sept.20
Provisions retraites et assimilées	872	10	0	(131)	(696)	55
Litige Fiscal	332		(221)			112
Litige Actionnaires Minoritaires	49		(49)			0
Divers	14		(14)			(0)
Provisions pour risques et charges	395	0	(284)	0	0	112
Litiges prud'homaux	150	179	(12)		(45)	272
Litiges Commerciaux	150	210				360
Litiges Urssaf	85					85
Autres Litiges	0	97			(97)	0
Provisions courantes	385	486	(12)	0	(142)	717
Total des Provisions	1 652	495	(296)	(131)	(838)	883

Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de report et de demande d'étalement, dont des moratoires ont déjà été obtenus. Selon la même méthode que lors de la clôture au 31 mars 2020, et lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères (i) l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), (ii) l'analyse juridique des dossiers, (iii) le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie (iv) et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Une



analyse de l'impact de ces litiges sur le plan de trésorerie est indiquée dans la note 6.6.4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » du Rapport Financier Annuel 2019/2020.

La crise sanitaire avec son impact négatif sur la conjoncture économique et les incertitudes qui l'accompagnent, a amené le Groupe à revoir son budget. En effet, le Groupe a établi des prévisions prudentes de son chiffre d'affaires consolidé par rapport à l'exercice précédent, et cela en tenant compte de son embarqué et les appels d'offres en cours chez les clients ayant des chances de gain.

Le budget qui a été établi pour l'appréciation de la continuité d'exploitation a donc été basé sur une hypothèse de niveau d'activité faible, impactée par la COVID-19, compte tenu du premier semestre fiscal et de son carnet de commandes. La non-réalisation de ce chiffre d'affaires prévisionnel peut amener à la constatation d'un déficit plus important qui augmentera le niveau de besoin en fond de roulement de la Société. Aucun prêt garanti par l'état (PGE) n'a été prévu. Le Groupe ferait appel de nouveau à l'activité partielle en cas de nouveau confinement dur qui empêcherait la poursuite de l'activité. Cette mesure qui n'est pas prise en compte dans les prévisions, viendrait alors amortir le poids des charges du personnel, et compenserait pour partie, la baisse d'activité liée à cette pandémie.

Par ailleurs, le plan de trésorerie prévisionnel inclut l'encaissement du CIR 2016, que la Société peut prétendre sur la société Alliance Services Plus. Les demandes ont été faites mais l'administration fiscale n'a pas encore donné de réponses. Si cet encaissement ne devait pas intervenir dans une période de moins de douze mois, le solde de trésorerie en serait affecté.

Enfin, la dette bancaire courante de 1 million d'euros (découvert sur la Caisse d'Épargne) n'a pas été prise en compte dans le plan de trésorerie compte tenu de l'avancement des procédures en cours. Si la Société devait rembourser ce découvert, indépendamment de toute évaluation et analyse juridique du litige, le solde de la trésorerie prévisionnel à douze mois en serait affecté. La Société devrait ainsi allouer une enveloppe plus conséquente lors du tirage d'ORNAN, en lieu et place du financement de développement de la Société.

De façon générale, si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrés dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation.



Les coûts de structure ont été estimés à partir de ceux connus à la date de l'arrêté des comptes, de nouvelles pistes de réduction de coûts, non pris en compte dans le plan de trésorerie, sont à l'étude et impacteront favorablement celui-ci.

Et pour renforcer de manière durable le fonds de roulement de la Société, elle a signé le 30 septembre 2020, un contrat de financement obligataire pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros bruts. Ce financement a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF sous le numéro 20-487, le 30 septembre 2020, et a été approuvé par les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 12 novembre 2020. Les actionnaires ont ainsi conféré au Conseil d'administration, aux termes de la 21^{ème} résolution, une délégation de compétence à l'effet d'émettre des ORNAN, directement ou sur exercice de Bons d'Emission attribués gratuitement, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Le jour même, et faisant usage de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration a décidé (i) la mise en place du financement par émission d'ORNAN en application du Contrat d'Emission ; et (ii) l'émission à titre gratuit de 1.000 Bons d'Emission, dont les caractéristiques sont conformes à celles décrites dans le Prospectus, lesquels ont été intégralement souscrits le même jour par l'Investisseur. Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté le tirage d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 Bons d'Emission détenus par l'Investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage a permis le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020, issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros, ainsi que le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement. Ce tirage permet au Groupe de faire face à ses besoins de trésorerie immédiats et d'assurer ainsi la poursuite de ses activités.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net reste élevé, à court et moyen termes, tant que la période de crise sanitaire perdure et qu'elle impacte toujours autant l'économie.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de



la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les créances pouvant présenter des pertes attendues font l'objet de provisions sans attendre le dépassement de délai de règlement. C'est ainsi que les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%. Le Groupe n'a pas constaté de problème particulier sur le recouvrement de ses créances ni avant, ni pendant la crise sanitaire.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan. La Société estime qu'elle est moyennement exposée à ce risque sur le court et moyen termes.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.20			Mars.20
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500	500		500
Garantie sur emprunts bancaires ⁽³⁾	340	138	202	340
Engagements hors bilan	18 040	17 838	202	18 040

⁽¹⁾ La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe. GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières avances ne sont pas réunies (9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installerait dans une autre région que la Région Lorraine ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion) et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que



contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région. Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société SKY AIRCRAFT. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 16 juillet 2016. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à court terme. A long terme, selon les issues des procédures évoquées sur le point n° 1, le degré de criticité peut évoluer.

Risque de taux.

Le risque de taux porte uniquement sur une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP) et les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables. Ce risque s'est considérablement réduit depuis la fin mars 2020 et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit. Durant la période de la crise sanitaire, les échéances bancaires ont été suspendues et ont repris au mois de novembre 2020. Le tableau ci-dessous reprend les mêmes chiffres expliqués dans la rubrique « Risque de liquidité/trésorerie » ci-dessus.



En k€	Septembre.20				Mars.20	Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total	Total
Dettes Loyers	2 059	472	1 587		3 319	0
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 292	1 292			1 465	2 388
Autres dettes financières	434	434			450	565
Crédit Vendeur	700		700		700	700
"Put"	2 750		2 750		2 750	2 750
ORNAN	410	410			1 081	3 646
Comptes courants actionnaires	200	200				
Factor ⁽²⁾	1 801	1 801			3 028	3 097
Découverts et autres	1 029	1 029			1 023	1 022
Dettes financières	10 675	5 638	5 037	0	13 816	14 168
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>5 638</i>	<i>5 638</i>			<i>6 999</i>	<i>9 536</i>
<i>dont long terme</i>	<i>5 037</i>		<i>5 037</i>	<i>0</i>	<i>6 817</i>	<i>4 632</i>
Disponibilités et assimilés	(715)	(715)			(1 172)	(3 992)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	9 960	4 923	5 037	0	12 644	10 175

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,34 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,95 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 30 septembre 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GEI International estime être moyennement exposé au risque de taux, à court, moyen ou à long termes.

Risques liés à la dépréciation de la marque Eolen

La marque, dont la valeur comptable au bilan est de 4,8 millions d'euros, a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 13 ans d'existence



bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des Entreprises de Services Numériques au regard de la taille de la société.

Le test a été établi sur la base des données utilisées également pour le test de perte de valeur des UGT :

- (i) Un prévisionnel sur cinq ans, qui tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. Pour cet exercice, l'impact de la COVID-19 a été pris en compte ainsi que l'analyse de la capacité de la Société à poursuivre les missions qui lui sont confiées en télétravail. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée, malgré une fébrilité du marché à cause de la circulation du virus qui n'a toujours pas été circonscrit. Ce même prévisionnel a été établi pour la projection de plan de trésorerie.

La Société a retenu pour les sociétés « Eolen » un niveau de chiffre d'affaires en recul par rapport à celui de l'exercice 2019/2020, afin de tenir compte de l'impact de la pandémie. Pour les exercices suivants, la société devrait profiter de l'accélération de la transformation numérique des entreprises. La société dispose d'un socle de clients qui lui permet d'envisager de meilleures perspectives pour les prochains exercices. Les différents référencements que détient la Société sur des contrats cadres lui permettent également de (i) s'assurer un minimum d'activités et de (ii) se positionner sur de nouveaux appels d'offres. Son équipe commerciale travaille sur la consolidation de ses référencements et surtout sur l'obtention de nouveaux.

La tendance des quatre exercices suivants devrait suivre l'évolution du marché, notamment dans les domaines de la digitalisation, protection de données, cybersécurité etc. En effet, la crise a mis en évidence le recours massif à la digitalisation des sociétés et la sécurisation des données : mise en place et/ou recours à la vente en ligne, paiement sécurisé, travail à distance, partage et sauvegarde et sécurisation des données. Tous les secteurs sont dans cette mutation forcée. L'arrivée de la 5G va accélérer cette transformation. L'utilisation de l'informatique, du numérique se généralise de plus en plus, tous les ménages investissent et/ou renouvellent leurs équipements. Ces besoins devraient donc donner un élan positif pérenne aux marchés des ESN. Et les acteurs qui disposeront de référencements solides auront les plus grandes parts de marché, d'autant plus que cette crise réduira considérablement le nombre de sociétés concurrentes à court et moyen termes. La société estime avoir un rôle à jouer malgré cet environnement incertain et dispose de référencements auprès



de donneurs d'ordre majeurs (BNP, Natixis, CEA, Orange ..) qui lui permettraient d'atteindre ces objectifs de croissance.

- (ii) Un taux d'actualisation déterminé à 10,2% au 30 septembre 2020 pour les UGT en France.

Le tableau ci-dessous, indique le résultat du test de dépréciation.

Valeur d'utilité - Marque EOLEN

En k€	Plan d'affaires					Valeur Terminale
	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	
CA - assiette redevances	14 145	17 648	18 707	19 651	20 643	21 055
Croissance (%)	-	24,8%	6,0%	5,0%	5,0%	2,0%
Redevances	707	882	935	983	1 032	1 053
Redevances nettes avant impôts	707	882	935	983	1 032	1 053
Impôts	(198)	(234)	(234)	(246)	(258)	(263)
Redevances après impôts	509	649	702	737	774	790
Période d'actualisation	1,0	2,0	3,0	4,0	5,0	
Coefficient d'actualisation	0,91	0,82	0,75	0,68	0,62	
Redevances après impôt actualisées	462	534	524	500	476	
Redevance terminale	9 629					
Somme des redevances après impôt actualisées 2021-2025		2 496				
Redevance terminale actualisée						5 925
Valeur de la marque						8 421
VNC de la marque EOLEN au 31/03/20	4 849					
Marge de confort IFRS	3 572					

Analyse de sensibilités de la valeur de la marque EOLEN, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	6 911	7 281	7 692	8 150	8 664
1,5%	7 164	7 567	8 016	8 521	9 090
2,0%	7 445	7 886	8 380	8 939	9 575
2,5%	7 758	8 243	8 792	9 416	10 133
3,0%	8 109	8 647	9 259	9 963	10 779

En cas de non-réalisation des prévisionnels qui ont été établis, notamment sur le plan opérationnel (perte de référencements par exemple) ou conjoncturel (effet de la pandémie qui perdure, inefficacité du vaccin), la situation financière de la Société pourrait en être affectée, et une perte de valeur pourrait ainsi être constatée. La Société estime le degré de criticité de ce risque « moyen » à court et moyen termes.



Risque de recours à de nouveaux financements complémentaires en cas de dégradation de la situation financière de la Société

Les besoins en fonds de roulement de la Société ont été établis sur la base de prévisions qui tiennent compte de plusieurs facteurs. La non-réalisation d'une ou plusieurs hypothèses retenues, peuvent impacter les résultats de la Société, sa situation financière et ainsi augmenter son besoin en trésorerie. Aussi, il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à des financements complémentaires. Le Groupe travaille sur un accompagnement de nouveaux partenaires bancaires afin de limiter le recours à une opération en capital qui entraîne une dilution du capital et une pression sur le cours boursier.

La Société estime, à date, que l'enveloppe nette de 9,3 millions d'euros (dont 2 millions d'euros ont déjà été tirés comme prévu), devrait être suffisante pour couvrir cet aléa négatif. La Société estime le degré de criticité de ce risque « moyen ».

Risque de change.

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

L'impact de la dévaluation d'une devise sur les comptes consolidés du Groupe se répercute notamment sur :

- l'endettement intragroupe libellé en euros pour les filiales GECL Ltd, AS+ Do Brasil et GECL Advanced Technologies.
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde des créances et dettes (notamment sur GECL Ltd et AS+ Do Brasil)
- le résultat net des filiales étrangères.

Compte tenu de la dévaluation du réal brésilien et la contribution des filiales étrangères dans les comptes consolidés du Groupe (plus de 21% du chiffre d'affaires total consolidé), la Société estime qu'elle est moyennement exposée à ce risque à court terme.

1.4.b. Risques liés à l'activité de la Société**Risques liés au marché et à la concurrence**

Le marché dans lequel évolue le Pôle Conseil en Technologie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent.



Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette pression concurrentielle pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices. Pour faire face à cette concurrence, le Groupe se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques. Ses équipes commerciales ont comme mission principale de consolider les référencements et surtout d'obtenir de nouveaux référencements afin que le Groupe puisse se positionner sur de nouveaux appels d'offres.

Les filiales du Groupe ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance de leur savoir-faire. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque repose donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Ses concurrents sont soumis aux mêmes problématiques.

La crise sanitaire a mis en exergue le besoin de changement des sociétés, tant dans leur organisation que dans leur stratégie. La pandémie a été un facteur accélérateur de la transformation numérique des sociétés, de la plus petite entreprise aux grands groupes. La mutation s'est ainsi imposée aux entreprises. Les besoins augmentent fortement sur ce marché, ce qui attire un nombre de plus en plus important d'acteurs. La concurrence devient accrue car c'est un enjeu considérable pour les sociétés. Le Groupe, à l'écoute de ses clients, renforce ses référencements, à travers des partenariats stratégiques, une veille technologique et la formation de ses collaborateurs.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « élevé » à moyen et long termes.

Risques liés à la conjoncture

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe est exposé au ralentissement de la croissance des marchés sur lesquels il est présent. Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activité et l'intensité des investissements de R&D, notamment dans le secteur automobile, ont une incidence directe sur l'activité du Groupe. L'impact est très important sur la filiale « ETUD Integral » (-63,3%). Le Groupe sera moins exposé à la crise du secteur de l'automobile, après la sortie de périmètre de cette filiale en décembre 2020.



De manière générale, le Groupe enregistre un recul de son chiffre d'affaires de (-26,4%). Les activités dans chaque pôle ne sont pas touchées de la même manière (recul entre 8% et 36%), et le Brésil est en plus, fortement impacté par la dévaluation du Real Brésilien.

Recap Chiffre d'affaires	Devises	En monnaie Locale				En K euro			
		fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
Conseil en Technologies									
Energie Transport Industrie	EUR	253	351	(98)	-27,8%	253	351	(98)	-27,8%
Israël	ILS	454	0	N/A		116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	GBP	596	726	(130)	-17,8%	510	644	(135)	-20,9%
Total						878	976	(232)	-23,8%
Transformation Digitale									
Banque et Assurances	EUR	1 643	1 787	(144)	-8,1%	1 643	1 787	(144)	-8,1%
Télécoms et Multimédias	EUR	1 374	2 133	(758)	-35,6%	1 374	2 133	(758)	-35,6%
Infogérance	EUR	2 137	2 719	(582)	-21,4%	2 137	2 719	(582)	-21,4%
HPC	EUR	1 100	1 016	84	8,3%	1 100	1 016	84	8,3%
Brésil	BRL	7 694	11 377	(3 682)	-32,4%	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
Total						7 519	10 248	(2 730)	-26,6%
Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)						8 397	11 225	(2 962)	-26,4%
ETUD Integral	EUR	646	1 740	(1 095)	-62,9%	646	1 740	(1 095)	-62,9%
Chiffre d'Affaires Total						9 043	12 965	(4 057)	-31,3%

La crise dans le secteur de l'automobile, accentuée par la pandémie, a fortement pesé sur l'activité du pôle « Conseil en Technologie ». Suite à la fermeture temporaire du site de production de la filiale ETUD Intégral, et l'arrêt ou report d'un grand nombre de projets, le Groupe a mis en place des mesures proposées par le pouvoir public pour faire face à cette crise. Ces mesures ont permis d'atténuer le poids des charges incompressibles, mais aussi de donner du temps à la Société de relancer ses clients sur la reprise des projets, et d'en explorer d'autres. La reprise se faisant attendre et la situation devenant intenable, le Tribunal de Commerce de Versailles a décidé d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire, sans poursuite d'activités sur la filiale « ETUD Integral ». La sortie de périmètre est ainsi effective au 1^{er} décembre 2020, date de la décision.

Le Groupe se concentre désormais sur la réduction de sa dépendance vis-à-vis d'un client spécifique, ainsi que sur le suivi de la situation financière de ses clients. Pour faire face à la rationalisation des politiques d'achats dans certains grands groupes industriels, le Groupe capitalise sur son positionnement de spécialiste, son savoir-faire, sa capacité à répondre à des projets et sa maîtrise des technologies.

La Société estime son exposition à ce risque, « élevé » à court et moyen termes.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin la valorisation de son savoir-faire et de sa



connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait permettre au Groupe de se diversifier de façon beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte de sa marque EOLEN. Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Le tableau ci-dessous indique le poids des clients sur chaque UGT :

	Transformation Digitale		Conseil en Technologie		
	France	Brésil	France	Afrique du Sud	Israël
TOP 3	59%	94%	91%	100%	100%
TOP 5	73%	97%	100%	100%	100%
TOP 10	88%	100%	100%	100%	100%

Le Groupe multiplie également ses référencements pour conforter son chiffre d'affaires auprès de grands donneurs d'ordre et lui assurer une pérennité de ses activités. Ce risque est considéré comme « moyen » par la Société à moyen et long termes.

Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. De manière générale, les forfaits sont générateurs de marges plus importantes. Pour les sociétés Eolen, les contrats au forfait représentent un peu moins de 23% du chiffre d'affaires pour 1,5 million d'euros. Le reste concerne l'Assistance Technique (contrats en Régie).



Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivis dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le volume du chiffre d'affaires lié au « forfait » représente moins de 18% du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

Les éventuelles acquisitions s'entendent, sous réserve de disposer des financements nécessaires et après avoir mobilisé les moyens nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation du Groupe.

La Société estime être moyennement exposée à ce risque à court, moyen et long termes.

1.4.c. Risques juridiques

Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur.

Faits exceptionnels et litiges

La société GECl International s'en rapporte aux informations qui ont été développées dans le Rapport Financier Annuel publié le 31 juillet 2020 et actualisé dans le Document d'Enregistrement publié le 28 septembre 2020. Néanmoins, suite à des évolutions procédurales postérieures à cette date, des précisions peuvent être apportées sur les dossiers suivants :



- **Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**

Le litige opposant la Société à la Région Grand Est : Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société Sky Aircraft une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installerait dans une autre région que la région Lorraine. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion. Enfin le 30 janvier 2012 la société Sky Aircraft a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet afin de permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société Sky Aircraft s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECL International pour le remboursement des sommes versées à la société Sky Aircraft. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du Groupe. La société GECL International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra. Dans ce protocole d'accord homologué le 3 mars 2014, il en résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECL International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECL International sur l'exercice de la date du jugement définitif.



Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La procédure d'échange d'arguments est terminée et que l'affaire a été plaidée le 17 novembre 2020. La délibération est prévue pour le 2 mars 2021. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 - 4) figure dans les engagements hors bilan.

La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION : La Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, le Groupe a estimé qu'aucune provision complémentaire n'est à constituer.

- **Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN : Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et la prochaine audience a eu lieu fin septembre 2020 et le délibéré obtenu fin novembre 2020. Si le caractère sans cause réelle et sérieuse du licenciement a été confirmé, le cédant des sociétés EOLEN a été débouté de sa demande de garantie d'emploi et de rappel d'ancienneté, la société ALTONA International étant condamnée à 2 000 euros (non fourniture de documents et Article 700).



Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :

De l'acquisition du Groupe EOLEN sont nés des litiges avec le cédant la société ANTHEA et l'ancien mandataire social Monsieur Leblanc. Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA (actionnaire de la Société Groupe EOLEN à hauteur de 20%) et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite également l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par le Groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert était prévu pour février 2020, mais la Cour d'appel de Paris, par une ordonnance du 3 mars 2020, a étendu la mission de l'expert judiciaire sur tous les redressements fiscaux notifiés au titre des exercices 2009 à 2014 à la société Groupe EOLEN et ses filiales pour un montant total de 6,2 millions d'euros. Les observations des parties sur ledit rapport ont été fournies le 20 novembre 2020. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra dès le calendrier de procédure communiqué.

La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur). L'option de rachat de 2,75 millions, consiste à l'acquisition entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019, par ALTONA International, des 20% de titres détenus par la société ANTHEA. Le crédit vendeur correspond au reliquat de prix de cession défini lors de l'acquisition.

Le volet pénal de l'affaire : La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la



réparation d'un préjudice moral allégué. Une audience était fixée en mars 2020 qui a étendu la mission de l'expert judiciaire. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN, et les Sociétés contestent fermement les accusations. Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECl International a choisi de ne rien provisionner.

- **Les litiges nés de la gestion passée du Groupe EOLEN :**

Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : En novembre 2016, les sociétés GECl International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Concernant le relèvement de leurs fonctions, la Société s'est désistée et a dédommagé les trois commissaires aux comptes pour un montant total de 25 milliers d'euros. La procédure est en cours pour la responsabilité pour faute. Après l'audience de mise en état de fin septembre 2020, une date d'audience de plaidoiries est attendue.

Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession : Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné, en novembre 2015, la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le délibéré a été prorogé en septembre 2020. La Société a été condamnée en appel avec une exécution provisoire pour une somme complémentaire de 0,37 million d'euros. La Société étudie les voies de recours afin de trouver un accord sur l'étalement du paiement.

La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision totale de 0,37 million d'euros a été comptabilisée pour ce dossier.

Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECl International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions d'euros. Ce dossier devait être plaidé le 27 novembre mais suite à l'absence de la partie adverse, a été repoussé au 22 janvier 2021. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.



- **Les litiges propres à la société GECI International :**

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros. La Société a interjeté appel de la décision et a dû exécuté les termes de la décision en raison de l'exécution provisoire. La procédure d'appel est actuellement en cours. La Cour a arrêté une date de clôture en avril 2021 et une date de plaidoirie fin mai 2021.

- **Les litiges en droit social :**

Hormis le dossier prud'hommal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours de d'instruction à divers niveaux d'avancement. L'objet de ces litiges est de manière générale la contestation par l'ex-salarié du licenciement (motif ou gravité des fautes).

Pour les sociétés du Groupe EOLEN, trois dossiers sont en appel pour le premier semestre 2021. Deux d'entre eux ont une audience fixée (février et mars 2021), le troisième est en attente de fixation de date par la Cour d'appel de Paris. Un nouveau dossier réunira les parties en février 2021 devant un Bureau de Conciliation et d'Orientation La somme totale provisionnée est de 0,14 million d'euros. Concernant la société ETUD Integral, un litige est également en cours, et une somme de 0,04 million d'euros a été provisionnée. La prochaine audience est fixée en avril 2021.

Enfin, concernant la société GECI International, un dossier est en attente de fixation de date par la Cour d'appel de Paris. La Société reste confiante sur l'issue favorable de ce dossier. Un nouveau dossier amènera la société devant un Bureau de Conciliation et d'Orientation en juin 2021. Ces deux dossiers totalisent une provision de 0,1 million d'euros.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.

1.4.d. Risques liés à l'organisation de la Société

Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. La catégorie de poste qui présente le plus grand risque est celle des Managers de Centres de profit et des activités dites « support ». Une revue des postes clés au sein du Groupe est



régulièrement effectuée afin de veiller à la bonne gestion de l'ensemble des missions du Groupe. Les Managers des activités dites « support » sont sélectionnés pour leur polyvalence et leur aptitude à gérer a minima des sujets périphériques de leur cœur de métier. Le taux de turn over est très variable d'une activité à une autre au sein du Groupe. Aucun poste clé n'est laissé vacant, dans l'hypothèse d'un départ non anticipé, une répartition temporaire des responsabilités est définie dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle recrue ou une réorganisation est décidée.

Toutefois, ce risque a été atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management répondant à des critères de multi-compétences et polyvalence accrue, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés. Le Groupe a su ainsi, s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe compte s'appuyer sur cette équipe réduite afin de respecter le plan de réduction de coûts. La Société estime être moyennement exposée à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques lié à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur.

La crise sanitaire a impacté l'organisation du Groupe, avec la généralisation du télétravail, le partage de données. Le Groupe constate qu'il n'y a pas eu de perte de qualité ni de productivité. Le Groupe a diminué ainsi les pertes de temps du transport, et par extension, les déplacements et l'effet sur l'environnement (l'empreinte carbone).



II. Etats Financiers semestriels Consolidés

2 . 1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

Etat du résultat global		Comptes consolidés		
En k€	Notes	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Chiffre d'affaires	4.1	8 397	12 965	25 536
Autres Produits courants			4	4
Coûts directs	4.2	(6 586)	(10 436)	(20 248)
Marge sur coûts directs		1 811	2 533	5 291
<i>% du chiffre d'affaires</i>		21,6%	19,5%	20,7%
Coûts généraux et administratifs	4.3	(3 148)	(4 158)	(8 171)
Résultat opérationnel Courant		(1 336)	(1 624)	(2 880)
Autres Produits et Charges Opérationnels	4.4	(31)	(1 360)	(3 000)
Résultat opérationnel Net		(1 367)	(2 984)	(5 880)
Coût de l'endettement financier net		(60)	(97)	(537)
Autres charges et produits financiers		(18)	59	(82)
Résultat courant avant impôt		(1 445)	(3 022)	(6 499)
Impôts sur les bénéfices		44	41	(394)
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		(1 401)	(2 981)	(6 894)
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées		(706)		
Résultat net		(2 107)	(2 981)	(6 894)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		(1 705)	(2 644)	(6 449)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(402)	(337)	(445)
(en euros par action)		Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		218 928 875	176 844 674	190 676 743
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		282 607 224	176 844 674	261 672 329
Résultat net de base par action		(0,010)	(0,017)	(0,036)
Résultat net dilué par action		(0,007)	(0,017)	(0,026)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		(0,006)	(0,017)	(0,036)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		(0,005)	(0,017)	(0,026)



2 . 2. Etat de Résultat Global Semestriel Consolidé suite

Etat du résultat global	Notes	Comptes consolidés		
		en k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois
Résultat de l'exercice		(2 107)	(2 981)	(6 894)
<i>Écarts actuariels</i>		131	(58)	(81)
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		(53)	(83)	(252)
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>		(33)	44	20
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		45	(97)	(312)
Résultat global total		(2 062)	(3 078)	(7 206)
Attribuable aux propriétaires de la société mère		(1 664)	(2 729)	(6 702)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(397)	(349)	(504)



2 . 3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés		
En k€	Notes	Avril.20-Sept.20	Avril.19-Sept.19	Avril.19-Mars.20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	4.6	7 238	9 148	7 479
Immobilisations corporelles	4.6	2 558	4 179	3 691
Actifs financiers non courants	4.7	441	581	574
Impôts différés	4.13	334	1 290	550
Autres actifs non courants			778	
Total Actifs non-courants		10 571	15 976	12 294
Actifs sur contrats en cours			121	
Clients et autres débiteurs	4.8	3 566	8 087	6 521
Actif d'impôt exigible	4.9	1 748	3 007	2 309
Autres actifs courants	4.9	2 186	3 841	2 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5	715	1 281	1 172
Total Actifs courants		8 216	16 337	12 662
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés		2 921		
Total Actif		21 707	32 313	24 956
PASSIF				
Capital		2 436	1 966	2 102
Primes et réserves		(6 647)	(613)	(565)
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>		<i>(1 705)</i>	<i>(2 644)</i>	<i>(6 449)</i>
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère	2.4	(5 917)	(1 291)	(4 912)
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 451)	(907)	(1 054)
Total des capitaux propres		(7 367)	(2 199)	(5 966)
Emprunts et dettes financières	4.11	5 037	7 619	6 817
Provisions non courantes	4.10	166	1 071	1 267
Impôts différés	4.13	222	554	275
Total Passifs non courants		5 425	9 245	8 359
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.11	5 638	8 565	6 999
Provisions courantes	4.10	717	2 403	385
Fournisseurs et autres créditeurs	4.12	3 111	3 825	4 787
Passif d'impôt exigible	4.12	680	1 047	669
Autres passifs courants	4.12	7 942	9 427	9 723
Total Passifs courants		18 088	25 267	22 563
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés		5 562		
Total des passifs		29 075	34 511	30 922
Total Passif		21 707	32 313	24 956



2.4. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

Etat de variation des capitaux propres en K€	Comptes Consolidés							
	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er avril 2020	2 102	66 622	(28)	608	(74 217)	(4 912)	(1 054)	(5 966)
Résultat net de la période					(1 705)	(1 705)	(402)	(2 107)
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :				(31)	72	41	4	45
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					96	96	35	131
Effet d'impôt					(24)	(24)	(9)	(33)
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère				(31)		(31)	(22)	(53)
Résultat global de la période				(31)	(1 633)	(1 664)	(397)	(2 062)
Augmentation de capital	333	344				677		677
Paiements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres					0	0		0
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt								
Autres variations				32	(50)	(18)	1	(17)
Total des transactions avec les actionnaires	333	344		32	(50)	660	1	661
Capitaux propres au 31 mars 2020	2 436	66 966	(28)	609	(75 899)	(5 917)	(1 451)	(7 367)



2. 5. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

En k€	Avril.20-Sept.20 (6 mois)	Avril.19-Sept.19 (6 mois)	Avril.19-Mars.20 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	(2 107)	(2 981)	(6 894)
+ Amortissements et provisions	718	(2 600)	(2 263)
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	(65)	50	38
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	(14)	2 745	(457)
Augmentation de Capital par conversion des ORNAN	720		2 213
Conversion des ORNAN	(720)		(2 670)
Autres	(14)	2 745	
- Intérêts payés	60	100	544
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	(131)	(255)	(342)
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	(1 540)	(2 941)	(9 373)
Impôts versés	(216)	(699)	3 546
Variation de stocks		18	136
Variation des créances exploitation	1 578	1 362	4 097
Variation des dettes exploitation	1 481	(71)	1 099
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 060	1 310	5 333
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	1 303	(2 330)	(494)
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(123)	(68)	(115)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles			
Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(129)	(68)	(115)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	6		
Developpement Autofinancé			
Investissements d'exploitations nets	(123)	(68)	(115)
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée	70		
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.			
Les investissements dans des placements			
Les cessions de placements.			
Emissions de prêt.			
Remboursements de prêts			
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.			
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	3	(1)	6
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)			
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)		(10)	(10)
Investissements financiers nets	73	(11)	(4)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	(51)	(79)	(119)
Encaissement net sur augmentation de capital	1	1 774	1
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers			
Augmentation et diminution des actions propres		(5)	40
Apports en compte courant			200
Variation nette des emprunts	(406)	(2 420)	(1 796)
Encaissement d'emprunt		20	
Remboursement d'emprunt	(173)	(640)	(1 136)
Paiement relatifs aux contrats de location (principal)	(233)		(660)
Conversion des ORNAN		(1 800)	
Intérêts payés	(45)	(85)	(530)
dont Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(8)		(31)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	(450)	(736)	(2 084)
Variation des cours des devises	(39)	(20)	(55)
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	764	(3 166)	(2 753)
Trésorerie d'ouverture	(2 879)	(126)	(126)
Variation de trésorerie	764	(3 166)	(2 753)
Trésorerie de clôture	(2 115)	(3 292)	(2 879)
dont disponibilités et quasi disponibilités	715	1 281	1 172
dont avances perçues de la société d'affacturage	(1 801)	(3 553)	(3 028)
dont autres (découverts...)	(1 029)	(1 020)	(1 023)



Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à 1,3 million d'euros. Cette diminution s'explique par la capacité d'autofinancement de (-1,6) million d'euros essentiellement due aux pertes enregistrées sur le semestre. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a quant à lui varié de 3 millions d'euros.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ressort à (-0,1) million d'euros qui correspond au renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (ordinateurs portables, stations, servers et imprimantes) et mobiliers de bureaux.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à (-0,5) million d'euros. Les augmentations de capital liées à la conversion d'ORNAN, ont été reclassées en « Autres éléments sans incidence de trésorerie », comme son pendant sur le remboursement de dettes ORNAN. Les flux qui sont indiqués dans cette catégorie, sont notamment le remboursement d'emprunts bancaires, et le montant principal des locations immobilières.

Tableau de rapprochement des dettes avec le tableau de flux de trésorerie

En k€	Mars.20		Sept.20			Variation "non cash"	Clôture
	Ouverture	Reclassement	Flux de Trésorerie	Variations de périmètre	Effets de change		
Dettes Loyers	3 319		(233)			(1 027)	2 059
Dettes Bancaires	1 465		(173)				1 292
Autres dettes financières	450				(16)		434
Compte courant actionnaire	0	200					200
Crédit Vendeur	700						700
"Put"	2 750						2 750
ORNAN	1 081					(671)	410
Factor	3 028		(1 228)				1 801
Découverts et autres	1 023		6				1 029
Dettes financières	13 816	200	(1 627)	0	(16)	(1 698)	10 675
Disponibilités et assimilés	(1 172)		457				(715)
Endettement (Trésorerie) Net	12 644	200	(1 170)	0	(16)	(1 698)	9 960



III. Notes Explicatives

3.1. Activités et Faits marquants

Les activités du Groupe ont été très impactées par la crise sanitaire au cours du premier semestre 2020-21. Cet impact a eu des effets plus ou moins importants sur les activités de chaque pôle. En effet, le pôle « Conseil en technologie » a été plus fortement impacté que le pôle « Transformation digitale » du fait que, dès 2019, la crise dans le secteur de l'automobile a beaucoup pesé sur l'évolution des affaires de ce pôle. Le Groupe a ainsi mis en place un plan de restructuration afin d'adapter sa structure au niveau de ses activités. Il a dû recourir aux différentes mesures de soutien mises à sa disposition pour ajuster ses coûts (activité partielle, étalement des charges fiscales et sociales etc.). La crise sanitaire a également accéléré d'une part, le changement de l'organisation opérationnelle (avec le recours massif au télétravail) et d'autre part, le recentrage des activités du Groupe sur des métiers plus profitables et aussi des services/produits innovants répondant aux besoins de ses clients (préoccupations sociales et environnementales).

Dès le début du premier confinement, la Société a dû temporairement fermer ses sites notamment en France. Elle a ainsi procédé à la sécurisation de ses collaborateurs en ayant recours au télétravail pour une grande majorité, et à la mise en activité partielle pour ceux dont la poursuite de missions se révélait impossible. Ses équipes commerciales se sont assurées également que les contrats avec les clients pouvaient être honorés et les missions poursuivies dans de bonnes conditions, reportant de la sorte certaines missions qui ne pouvaient être maintenues en « télétravail ».

Le Groupe a apporté son soutien financier à ses filiales, tout en amorçant la restructuration de ses coûts afin de s'adapter au mieux à cette situation. Sur le plan des activités, la stratégie adoptée est d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée. Le deuxième axe stratégique est la diversification des activités sur de nouvelles niches en synergie avec les activités existantes, afin de minimiser les effets du ralentissement cyclique de certains secteurs. Le Groupe multiplie également ses partenariats avec des sociétés innovantes, afin de profiter de leurs savoir-faire et enrichir ses offres (cybersécurité, ITMS).

Dans le Conseil en Technologie, le Groupe a été impacté négativement par le recul du secteur de l'automobile, que les effets de la crise sanitaire ont fortement accentué. Les projets initiés pour le compte des clients ont été soit suspendus, soit arrêtés. L'expertise de la Société reste intacte et reconnue. Elle continue donc de prospecter et répond aux sollicitations de nouveaux clients potentiels. Malgré ces efforts commerciaux et la volonté de diversification, la filiale « ETUD Integral » fortement ancrée dans le secteur automobile, a continué à enregistrer une forte baisse d'activité après un exercice 2019-20 déjà au ralenti. Sans perspectives pérennes et en absence de



solution financière, le Tribunal de Commerce de Versailles a rendu un jugement d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire le 1^{er} décembre 2020. Cette filiale sort de son périmètre à la même date.

Dans la Transformation Digitale, les pôles d'activités ne sont pas touchés de la même manière. Le Groupe, tenant compte de cette réalité, maintient sa position et multiplie ses référencements auprès de clients « grands comptes » (Orange, Natixis, BPCE etc.) afin de consolider son chiffre d'affaires. Les activités « Finance » ont peu souffert de l'impact de la COVID-19, le Groupe ayant pu maintenir et honorer ses contrats. Le département « télécoms et Multimédias » est plus impacté, et afin de redéployer cette activité, le Groupe va développer ses partenariats en télécommunication pour accroître sa part de marché et ses référencements. Le pôle Transformation Digitale profite également des contrats de longue durée du département HPC (High Performance Computing), dont l'expertise permet de fidéliser des clients prestigieux, comme le CEA et IBM, et de prospecter de nouveaux clients dans des domaines complexes comme les supercalculateurs. Ce département HPC est en croissance continue, et le Groupe estime qu'il n'a pas encore atteint tout son potentiel.

De manière générale, la Société constate un frémissement de reprise du marché. La crise sanitaire perdure, et les acteurs majeurs du marché, doivent adapter leurs stratégies en tenant compte des incertitudes liées à la pandémie. La Société entend redoubler d'efforts pour offrir des services encore plus performants et adaptés aux nouveaux besoins du marché. Elle a d'ores et déjà multiplié les contacts auprès de ses clients afin de consolider ses référencements et d'en obtenir de nouveaux auprès des donneurs d'ordres majeurs. Elle est confiante dans la réussite de son redéploiement.

Au Brésil, dans une conjoncture difficile, le Groupe montre une bonne résilience de son activité. Ainsi, en septembre 2020, la filiale brésilienne du Groupe a remporté auprès d'un leader mondial du secteur des technologies de l'information et de la communication, un contrat significatif pour l'installation et la mise en service de réseaux et technologies mobiles au Brésil. Cette commande, qui représente un chiffre d'affaires total de 34 millions de Real Brésilien (environ 5 millions d'euros) sur les deux prochaines années, concerne l'installation et la mise en service de réseaux de téléphonie mobile (wireless), l'installation de réseaux radio (microwave) et de petites infrastructures. Le déploiement de ce contrat a commencé fin septembre. Ce nouveau contrat confirme l'expertise du Groupe sur un marché structurellement porteur et intervient alors que le Groupe avait annoncé en décembre 2019 la signature d'un premier contrat significatif avec ce client pour l'installation d'antennes 5G à São Paulo dans le cadre d'un projet pilote.

En Israël, deux projets pilotes sont en cours de négociation pour la mise en place du logiciel « Gertrude », solution innovante d'ITMS (Intelligent Traffic Management System) pour l'optimisation du trafic routier. La filiale du Groupe est le représentant exclusif sur le territoire israélien. Les



pourparlers se poursuivent malgré la crise sanitaire. Ces projets pourraient impacter favorablement les prévisions du Groupe, et lui permettre de pénétrer un marché émergent porteur à long terme.

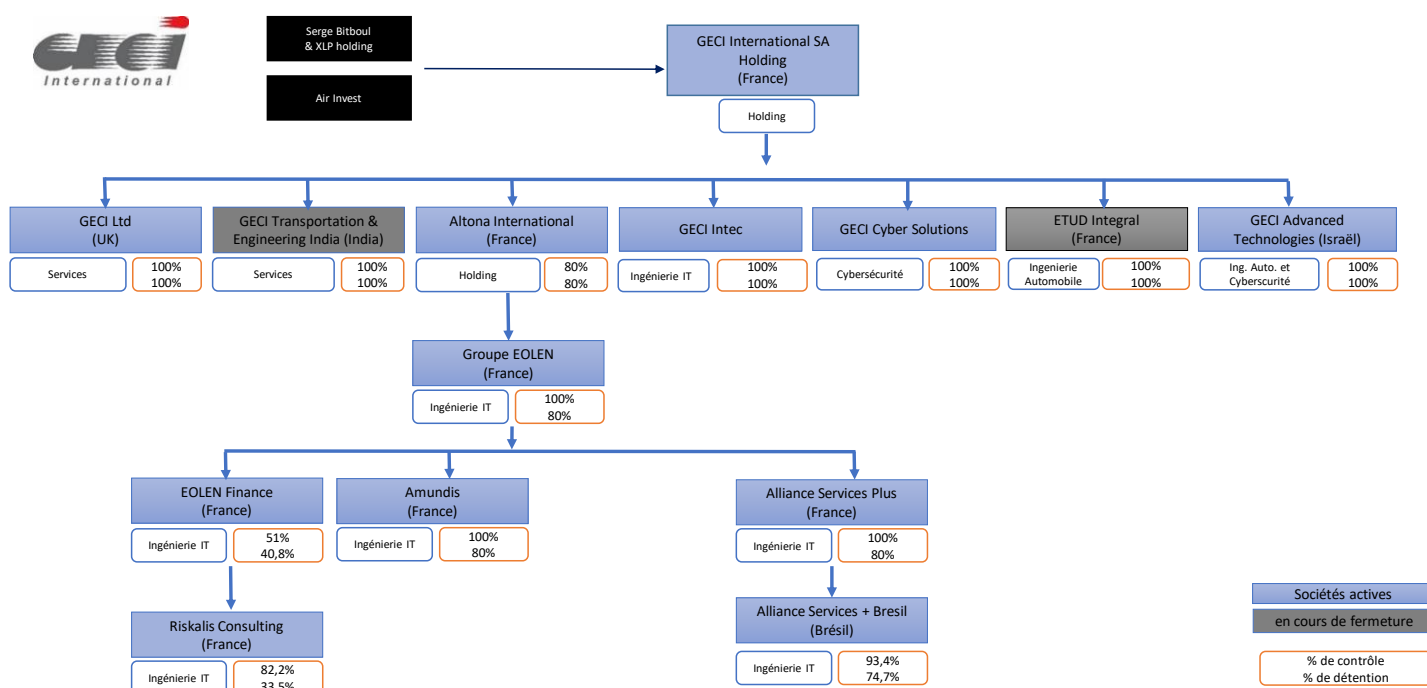
Mise en place d'un financement à moyen terme

La Société a signé un contrat avec YA II PN, Ltd, le 30 septembre 2020, dans le cadre du projet de financement d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (ORNAN) annoncé le 3 juillet 2020. Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de YA II PN, Ltd sur conversion des ORNAN a été approuvé le même jour par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 20-487.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue le 12 novembre 2020 avait voté favorablement la résolution liée à cette opération.

La Société a effectué un premier tirage de 200 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 2 millions d'euros le 12 novembre 2020. A la date d'arrêté des comptes, 100 ORNAN ont été converties en actions et ont donné lieu à la création de 85 000 000 actions nouvelles.

Organigramme Juridique



3 . 2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période de six mois close au 30 septembre 2020, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2020.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2020 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2020, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous. Les comptes au 30 septembre 2020 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives d'évolution pour les sociétés opérationnelles, en tenant compte des incertitudes liées à la COVID-19 et le potentiel du marché des ESN (Entreprises de Services du Numérique).

La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 17 décembre 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours au tirage d'ORNAN, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.



La nouveauté lors de cet exercice est également de tenir compte des effets de la pandémie, sur l'orientation stratégique, et sur les prévisions d'activités, qui génèrent des sorties de trésorerie plus ou moins importantes.

A l'arrêté des comptes au 30 septembre 2020 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la section 1.4.c « Risques Juridiques » et dont les montants provisionnés sont indiqués à la section 4.10 « Provisions ».

Si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrée dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires pour 1,3 million d'euros. Les plans d'étalement des dettes fiscales et sociales, négociés ou en cours de négociation, ont été pris en compte dans le plan de trésorerie. L'encaissement du CIR 2016 de la société Alliance Services Plus, et un tirage d'ORNAN pour 1 million d'euros brut, ont été également inclus dans ce plan.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2020. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2020, à l'exception de :

- Amendement à IFRS 3, Regroupements d'entreprises » ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS17, « Réforme des taux interbancaires de référence » ; - Amendements à IAS 1 et IAS 8, « Définition du terme significatif » ;
- Amendement des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Les amendements d'application obligatoire n'ont pas d'incidences significatives sur les comptes consolidés du Groupe. Des amendements à la norme IFRS 16 (Compensation de loyer liés au Covid-19) ont été publiés le 28 mai 2020 mais restent en attente d'adoption par l'Union Européenne.



L'application de ses amendements n'aurait aucun impact significatif sur les comptes consolidés de du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué, par anticipation, les autres normes, amendements ou interprétations applicables pour les exercices postérieurs au 30 septembre 2020, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

3.2.1. Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2020/2021 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2020.

Autres principes comptables

Base d'évaluation : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

Recours à des estimations : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Amortissement des immobilisations : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2020 et compte tenu de la mise en œuvre de IFRS 16 sur les biens faisant l'objet d'un retraitement selon cette norme.

Test de dépréciation : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).



Conversion des états financiers des sociétés étrangères : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Écarts d'acquisition : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

(1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

(2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

Provision de fin de carrière : La provision concernant les indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2020 est issue de la projection réalisée dans le cadre de l'arrêté au 31 mars 2020 ; ainsi, les écarts actuariels sont évalués à la clôture semestrielle et seront recalculés à la clôture au 31 mars 2021.

3 . 3. Evolution du périmètre de consolidation

3 . 3 . 1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2020 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.



3 . 3 . 2. Périmètre de consolidation

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

3 . 4. Evénements postérieurs au 30 septembre 2020

Mise en place d'un financement

Afin de faire face à l'après crise sanitaire, la Société a opté pour la mise en place d'un financement par émission d'ORNAN. Ce financement permet une levée potentielle d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros au titre de la souscription des 1 000 ORNAN.

Le contrat a été signé avec YA II PN, Ltd, le 30 septembre 2020, dans le cadre du projet de financement d'un montant brut de 10 millions d'euros par voie d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »).

Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de YA II PN, Ltd sur conversion des ORNAN a été approuvé le 30 septembre 2020, par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro 20-487.

La mise en place de ce financement a été soumise au vote des actionnaires de la Société, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 novembre 2020, en faveur de la 21^{ème} résolution prévoyant l'émission réservée à l'Investisseur de bons d'émissions donnant accès aux ORNAN (les « Bons d'Emission »). Cette résolution a été votée favorablement et conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux termes de cette 21^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a, le 12 novembre 2020 :

- approuvé le principe d'une émission de 1 000 bons d'émission (les « Bons d'Emission »), lesquels donneront lieu, sur exercice, à l'émission de 1 000 ORNAN, au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD (l'« Investisseur »), représentant un financement obligataire d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros, et
- délégué au Président Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération, d'en arrêter les termes définitifs, d'émettre les Bons d'Emission, et de procéder à l'émission des ORNAN.

Faisant usage de la subdélégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général a décidé de procéder le 12 novembre 2020, au tirage d'une première



tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 bons d'émission d'ORNAN détenus par l'investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros. Ce premier tirage permettra ainsi le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues de l'ancien financement mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros et, le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement.

La mise en place de ce financement, qui a pour objectif de poursuivre le redressement de GECl International et de renforcer sa structure financière, permet de doter le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes.

A la date d'arrêté des comptes consolidés semestriels, sur les 200 ORNAN du premier tirage, 100 ORNAN ont déjà été converties, et ont fait l'objet d'une création de 85 000 000 actions nouvelles.

Réduction du Capital Social par absorption des pertes

A l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2020, les actionnaires ont consenti au Conseil d'administration, aux termes de la 26^{ème} résolution, l'autorisation de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du même jour, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, d'un montant de 2 219 247,89 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro. Le capital social de la Société s'élève désormais à 246.583,10 euros et est composé de 246.583.099 actions ordinaires de 0,001 euro de valeur nominale chacune.

Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la société ETUD Integral

Le Tribunal de Commerce de Versailles a prononcé le 1^{er} décembre 2020 la résolution du plan de redressement par voie de continuation dont bénéficiait depuis le 17 mai 2011 la société ETUD Integral, filiale du Groupe GECl International, ainsi que l'ouverture concomitante d'une procédure collective de liquidation judiciaire.

Cette décision intervient après la présentation d'un rapport d'audit indépendant demandé par le Tribunal de Commerce de Versailles, sur recommandation du commissaire à l'exécution au plan de redressement par voie de continuation de la société ETUD Integral. Ce rapport a évalué les besoins de trésorerie à court terme de la société ETUD Integral à près de 1,2 million d'euros, notamment suite au refus par la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) d'une demande de



moratoire des dettes fiscales et sociales. Un soutien financier de GECl International, en sa qualité d'actionnaire d'ETUD Integral, devenait nécessaire à la poursuite de l'activité de cette filiale.

La société ETUD Integral, spécialisée dans le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports, était en plan de redressement par voie de continuation lors de son acquisition par GECl International en 2016. Son activité s'est fortement détériorée au cours du dernier exercice avec la crise dans le secteur de l'automobile, accentuée par l'effet dévastateur de la pandémie pour l'exercice actuel.

Malgré un plan de restructuration initié fin 2019, le résultat opérationnel de la société ETUD Intégral a été fortement négatif sur l'exercice 2019-20 et cette société connaît, du fait de la crise sanitaire, des difficultés accrues pour l'exercice actuel 2020-21. Au premier semestre 2020-21, son chiffre d'affaires contributif s'élève à 0,6 million d'euros (soit 3 % du chiffre d'affaires semestriel du Groupe à fin septembre 2020 contre 13 % lors de l'exercice 2019-20) pour une perte estimée de (-0,7) millions d'euros et des dettes d'environ 5,6 millions d'euros. L'effectif de la société ETUD Integral était, au 30 septembre 2020, de 57 personnes sur un effectif total du Groupe GECl International de 417 personnes.

Dans ces contextes économique et sanitaire défavorables, et compte tenu des besoins importants de cette filiale, le Groupe GECl International a décidé lors de son Conseil d'administration du 24 novembre 2020 de ne pas poursuivre son soutien financier.

Suite à l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire de la société ETUD Integral, le Groupe va impacter ses comptes consolidés semestriels, en isolant ses actifs (3 millions d'euros) et passifs (5,6 millions d'euros) sur la ligne dédiée « actifs et passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés », et son résultat net contributif sur la période de (-0,7) million d'euros sera également isolé sur la ligne « Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Augmentation de capital de la filiale Alliance Services Plus

La société Groupe Eolen a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Alliances Services Plus, le 2 décembre 2020, de 23 000 parts à 15 euros, pour un montant total de 345 000 euros, portant ainsi le capital social de cette dernière à 390 000 euros. L'augmentation de capital s'est faite par incorporation de son compte courant. Cette opération a permis à la filiale Alliance Services Plus de reconstituer ses capitaux propres et dont le montant post-opération sera au dessus de la moitié de son capital social.



3 . 5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe est sujette à saisonnalité, le premier semestre étant généralement, du fait des mois d'étés et des périodes de congés, plus faible que le second semestre.

3 . 6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2020, 12,3% des actions (et 20,5% des droits de vote) de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique. Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis de XLP Holding dans GECI International est de 0,20 million d'euros.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un avenant au contrat prévoyant un report de remboursement est en cours de discussion.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un avenant au contrat prévoyant un report de remboursement est en cours de discussion.



IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

4.1. Chiffre d'Affaires

A l'issue de la phase de diagnostic de l'application de la norme IFRS 15, le groupe juge que les ajustements identifiés, en cumul ou pris individuellement, ont un impact non significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.

Evolution Chiffre d'affaires			
En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Chiffre d'Affaires	8 397	12 965	25 536
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	8 397	12 965	25 536

Le chiffre d'affaires semestriel a été impacté par les effets de la COVID-19.

Recap Chiffre d'affaires	Devises	En monnaie Locale				En K euro			
		fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
Conseil en Technologies									
Energie Transport Industrie	EUR	253	351	(98)	-27,8%	253	351	(98)	-27,8%
Israël	ILS	454	0	N/A		116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	GBP	596	726	(130)	-17,8%	510	644	(135)	-20,9%
Total						878	976	(232)	-23,8%
Transformation Digitale									
Banque et Assurances	EUR	1 643	1 787	(144)	-8,1%	1 643	1 787	(144)	-8,1%
Télécoms et Multimédias	EUR	1 374	2 133	(758)	-35,6%	1 374	2 133	(758)	-35,6%
Infogérance	EUR	2 137	2 719	(582)	-21,4%	2 137	2 719	(582)	-21,4%
HPC	EUR	1 100	1 016	84	8,3%	1 100	1 016	84	8,3%
Brésil	BRL	7 694	11 377	(3 682)	-32,4%	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
Total						7 519	10 248	(2 730)	-26,6%
Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)						8 397	11 225	(2 962)	-26,4%
ETUD Integral	EUR	646	1 740	(1 095)	-62,9%	646	1 740	(1 095)	-62,9%
Chiffre d'Affaires Total						9 043	12 965	(4 057)	-31,3%



	En K euro			
	fin sept 2020	fin sept 2019	Ecart	en %
Conseil en Technologies				
France	253	351	(98)	-27,8%
Israël	116	(18)	N/A	
Afrique du Sud	510	644	(135)	-20,9%
Total	878	976	(232)	-23,8%
Transformation Digitale				
France	6 254	7 655	(1 401)	-18,3%
Brésil	1 265	2 594	(1 328)	-51,2%
Total	7 519	10 248	(2 730)	-26,6%
Chiffre d'Affaires Total (hors ETUD)	8 397	11 225	(2 962)	-26,4%
France (ETUD Integral)	646	1 740	(1 095)	-62,9%
Chiffre d'Affaires Total	9 043	12 965	(4 057)	-31,3%

4 . 2.Coûts directs

Les coûts directs sont impactés par les inter-contrats. Le Groupe a adapté son plan de recrutement en diminuant les inter-contrats difficilement plaçables et en ciblant des profils adaptés aux nouveaux besoins du marché.

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Frais de personnel	4 061	7 033	13 615
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	1 866	2 179	4 607
Amortissements et provisions			17
Achats et autres charges diverses	675	1 323	2 549
Provisions sur Stocks			
Autres Produits (CIR)	(88)	(214)	(736)
Licences informatiques et autres charges	71	115	196
Coûts Directs	6 586	10 436	20 248

4 . 3.Frais généraux

Le Groupe a entamé un plan de restructuration en septembre 2019. Cela s'est traduit par une diminution drastique de ses charges (réduction de ses locaux à rue Boissière (Paris 16^{ème}), et optimisation de son effectif, avec des licenciements économiques et non remplacement des départs volontaires tant que c'était possible). D'ores et déjà, les premiers effets de ce plan sont déjà visibles sur le premier semestre 2020-2021. D'autres pistes de réduction de coûts sont à l'étude.



En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Frais de personnel	1 183	2 161	3 935
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	67	152	207
Frais de télécommunication et frais postaux	42	63	122
Honoraires, consultants, contractors	450	570	1 212
Frais de représentation (Marketing)	15	59	96
Impôts et Taxes	209	151	397
Amortissements et provisions	369	120	545
Frais véhicules de société	21	27	50
Assurances	55	48	99
Frais bancaires	50	46	117
Frais de Recrutement et Formation	95	116	296
Affacturage	25	37	76
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	37	62	129
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	16	87	161
Autres charges	513	459	730
Frais généraux	3 148	4 158	8 171

4 . 4. Autres produits et charges opérationnels

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Plus ou moins value de cession d'immo. Corp. & incorp.	65		(5 061)
Pénalités		(182)	(215)
Provisions nettes des risques fiscaux	284	(333)	4 654
Dotations incorporelles clientèle		(300)	(1 018)
Dépréciation Goodwill	(236)		(919)
Clause Earn Out		(420)	(424)
Autres	(144)	(125)	(17)
Autres produits et charges opérationnels	(31)	(1 360)	(3 000)

4 . 5. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est la suivante :

- **Le pôle « Conseil en Technologies »** : Ce pôle regroupe l'ensemble des activités dans l'Ingénierie de l'énergie, du transport et de l'Industrie, incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.



• La « Transformation Digitale » désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il regroupe notamment l'ensemble des activités notamment l'Ingénierie dans le Télécoms, la Banque et Finance, la Cybersécurité, l'infogérance ou encore le HPC (High Performance Computing). Ce pôle va connaître un développement plus important car le marché a été boosté par l'effet accélérateur de la pandémie.

• Les activités holding.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent essentiellement, les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

Etat du résultat global								
En K€	Avril.20-Sept.20				Avril.19-Sept.19			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
Chiffre d'affaires	7 713	684		8 397	10 248	2 717		12 965
Coûts directs	(6 061)	(523)	(1)	(6 586)	(7 677)	(2 754)	(2)	(10 432)
Marge sur coûts directs	1 652	161	(1)	1 811	2 571	(36)	(2)	2 534
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>21,4%</i>	<i>23,5%</i>		<i>21,6%</i>	<i>25,1%</i>	<i>-1,3%</i>		<i>19,5%</i>
Coûts généraux et administratifs	(2 338)	(65)	(745)	(3 148)	(2 253)	(1 227)	(681)	(4 160)
Résultat opérationnel Courant	(686)	96	(746)	(1 336)	319	(1 263)	(683)	(1 627)
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>-8,9%</i>	<i>14,0%</i>		<i>-15,9%</i>	<i>3,1%</i>	<i>-46,5%</i>		<i>-12,5%</i>
Autres Produits et Charges Opérationnels	16	(12)	(35)	(31)	(912)	(41)	(406)	(1 360)
Résultat opérationnel Net	(671)	84	(781)	(1 367)	(593)	(1 304)	(1 089)	(2 986)
Coût de l'endettement financier net	(57)	(0)	(3)	(60)	(89)	(5)	(1)	(95)
Autres charges et produits financiers	(4)	(14)	(0)	(18)	0	82	(24)	59
Résultat courant avant impôt	(731)	70	(784)	(1 445)	(682)	(1 227)	(1 113)	(3 023)
Impôts sur les bénéfices	41	2	1	44	(40)	5	77	41
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	(690)	72	(783)	(1 401)	(723)	(1 222)	(1 037)	(2 982)
Plus-values sur participations cédées								
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		(706)		(706)				
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>								
Résultat net	(690)	(634)	(783)	(2 107)	(723)	(1 222)	(1 037)	(2 981)



4.6. Immobilisations

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles					Total	Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations		
Valeur brute au 1^{er} avril 2020	1 622	3 910	5 249	4 200	14 981	4 672	481	877	799		6 829	21 809
Acquisitions							2	10	3	114	129	129
Cessions	(1)				(1)	(1 344)	(3)	(7)			(1 354)	(1 354)
Ecart conversion	(2)				(2)		(2)	(3)	(13)		(18)	(20)
Variations de périmètre												
Autres	(576)				(576)		(467)	(220)	(315)	(5)	(1 007)	(1 583)
Valeur brute au 30 septembre 2020	1 043	3 910	5 249	4 200	14 402	3 328	11	658	473	110	4 579	18 981
Amortissements au 1^{er} avril 2020	(1 604)	(2 398)	(400)	(3 100)	(7 502)	(1 459)	(475)	(716)	(487)		(3 138)	(10 640)
Dotation	(2)			(236)	(238)	154	(0)	(33)	(16)		104	(134)
Perte de Valeur												
Reprise sur cessions	0						1	1			2	2
Ecart conversion	0				0		1	1	6		8	8
Variations de périmètre												
Autres	576				576		467	220	315		1 002	1 578
Amortissements au 30 septembre 2020	(1 030)	(2 398)	(400)	(3 336)	(7 164)	(1 305)	(7)	(527)	(182)		(2 021)	(9 185)
Valeur Nette au 30 septembre 2020	12	1 512	4 849	864	7 238	2 023	4	131	291	110	2 558	9 796

Goodwill.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées par Centre de Profit « Conseil en Technologie » d'une part et « Transformation Digitale » d'autre part, et par zone géographique.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.



L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3 sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque EOLEN à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés EOLEN, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ». Suite à un indice de perte de valeur constaté l'exercice dernier, le Goodwill, la marque et la relation clientèle sur ETUD integral ont été provisionnés intégralement.

Enfin, la société a procédé à la comptabilisation d'un Goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1er janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié à la clôture 2019.

La marque « EOLEN ».

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 13 ans d'existence à la date d'acquisition, bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 5%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 10,2%. La période de projection a été de 2021 à 2025.

Analyse de sensibilités de la valeur de la marque EOLEN, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	6 911	7 281	7 692	8 150	8 664
1,5%	7 164	7 567	8 016	8 521	9 090
2,0%	7 445	7 886	8 380	8 939	9 575
2,5%	7 758	8 243	8 792	9 416	10 133
3,0%	8 109	8 647	9 259	9 963	10 779



La marque « ETUD Integral ».

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec plus de 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

Relations Clients.

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité est constituée de clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu. Il n'y a pas eu de remise en cause de cette analyse depuis l'acquisition, et le portefeuille client continue d'être amorti.



Tests de perte de valeur.

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au Goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie, la conjoncture etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc.) restent réalisables en tenant compte de l'impact négatif de la pandémie mais également des opportunités qu'elle apporte notamment dans le recours massif à la digitalisation. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

Transformation Digitale France

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

		CMPC				
		11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	4 652	4 878	5 126	5 402	5 710
	1,5%	4 753	4 994	5 261	5 559	5 893
	2,0%	4 866	5 124	5 412	5 735	6 101
	2,5%	4 991	5 270	5 583	5 936	6 340
	3,0%	5 132	5 435	5 777	6 167	6 618

Transformation Digitale Brésil

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

		CMPC				
		18,2%	17,7%	17,2%	16,7%	16,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	1 222	1 258	1 296	1 337	1 380
	1,5%	1 236	1 274	1 313	1 356	1 401
	2,0%	1 252	1 291	1 332	1 376	1 423
	2,5%	1 268	1 308	1 352	1 398	1 447
	3,0%	1 286	1 328	1 373	1 421	1 473

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

		CMPC				
		11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	1 053	1 279	1 528	1 803	2 111
	1,5%	1 155	1 396	1 662	1 960	2 294
	2,0%	1 267	1 526	1 813	2 137	2 502
	2,5%	1 393	1 671	1 984	2 338	2 741
	3,0%	1 533	1 836	2 178	2 569	3 019

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

		CMPC				
		18,2%	17,7%	17,2%	16,7%	16,2%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	781	817	856	896	940
	1,5%	796	833	873	915	961
	2,0%	811	850	891	935	983
	2,5%	828	868	911	957	1 007
	3,0%	845	887	932	980	1 032



Conseil en Technologie Afrique du Sud

Conseil en Technologie Israël

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	400	415	431	448	466
1,5%	407	423	439	457	476
2,0%	415	431	448	467	487
2,5%	423	440	458	477	498
3,0%	431	449	468	489	511

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(76)	(58)	(38)	(15)	11
1,5%	(72)	(52)	(31)	(7)	21
2,0%	(67)	(46)	(24)	2	31
2,5%	(61)	(40)	(15)	12	44
3,0%	(55)	(32)	(6)	23	57

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,9%	17,4%	16,9%	16,4%	15,9%
1,0%	404	419	435	452	470
1,5%	411	427	443	461	480
2,0%	419	435	452	471	491
2,5%	427	444	462	481	502
3,0%	435	453	472	493	515

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(38)	(20)	1	23	49
1,5%	(34)	(14)	7	31	59
2,0%	(29)	(8)	14	40	70
2,5%	(23)	(2)	23	50	82
3,0%	(17)	6	32	61	95

Seule l'UGT Israël nécessite un suivi particulier eu égard au test de dépréciation effectué. Concernant l'UGT « Conseil en Technologies France », lors du l'exercice précédent, la Société a décidé de déprécier intégralement le Goodwill lié à cette UGT face aux pertes attendues de la filiale ETUD Integral et une situation de risque d'impairment. La filiale est en procédure de liquidation judiciaire depuis le 1^{er} décembre 2020.

30/09/2020

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation à risque d'impairment
en k€								
Transformation Digitale France	3 599	5 412	59,0%	1 813	34%	10,2%	2,0%	Non
Transformation Digitale Brésil	440	1 332	48,7%	891	67%	17,2%	2,0%	Non
Conseil en Technologie Afrique du sud	(4)	448	61,3%	452	101%	16,9%	2,0%	Non
Conseil en Technologie Israel	(38)	(24)	n.s.	14	-	11,6%	2,0%	à suivre
Total	3 997	7 169		3 171				

(*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité) (flux de trésorerie retenus y compris loyers CB)

L'UGT « Transformation Digitale France », est impactée par la crise sanitaire, mais bénéficie d'une résilience grâce à ses référencements et contrats cadres, ainsi que sa capacité à déployer son équipe en télétravail. L'UGT « Conseil en Technologies France » présente un risque d'impairment qui a amené à la dépréciation totale de la VNC. La restructuration initiée depuis septembre 2019 se poursuit, afin de donner plus d'agilité au Groupe. La situation de l'UGT en Israël requiert un suivi particulier. Le taux d'actualisation retenu est celui déterminé le 31 mars 2020 pour 10,2%. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 9,1%, un peu en dessous de la fourchette basse fixée pour le calcul (9,9%). A titre conservateur, le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2020 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,5% à 3,0%.



4 . 7. Actifs financiers non courants

Au 30.09.2020 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2020	334	123		434	891
Acquisitions/Augmentations				11	11
Variation de Périmètre					
Cessions/Remboursements				(14)	(14)
Ecart conversion	(6)				(6)
Autres	(183)	(123)	11		(296)
Valeur brute au 30 septembre 2020	145		11	431	586
Dépréciations au 31 mars 2020	(194)	(123)			(317)
Dotation					
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion	6				6
Autres	43	123			166
Dépréciations au 30 septembre 2020	(145)				(145)
Valeur Nette au 30 septembre 2020			11	431	441

4 . 8. Actifs courants

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Clients et compte rattachés	3 682	9 322
Provisions sur comptes clients	(115)	(3 428)
Factures à établir	0	628
Clients et autres débiteurs	3 566	6 521

Les créances clients font l'objet de factorisation auprès de FactoFrance. La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas.



4 . 9. Autres actifs courants et actif d'impôt exigible

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Avances Fournisseurs	25	6
Créances sociales	45	70
Créances fiscales hors impôt	1 910	2 300
Charges constatées d'avance	193	203
Créances diverses	13	82
Autres actifs courants	2 186	2 660
Créances d'impôt	1 748	2 309
Actif d'impôt exigible	1 748	2 309

4 . 10. Provisions

En k€	Mars.20	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Impact capitaux propres	Reclassement	Sept.20
Provisions retraites et assimilées	872		10		(131)	(696)	55
Provision pour risques et litiges	395			(284)			112
Provisions non courantes	1 267		10	(284)	(131)	(696)	166
Litiges prud'hommaux	385		389	(12)		(45)	717
Autres Litiges			97			(97)	
Provisions courantes	385		486	(12)		(142)	717
Total des Provisions	1 652		495	(296)	(131)	(838)	883

Les mouvements sur les provisions pour risques et litiges concernent essentiellement des risques rattachés à des litiges pré-acquisition des sociétés Eolen.



4. 11. Dettes Financières

En k€	Sept.20			Mars.20
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes Loyers	2 059	472	1 587	3 319
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 292	1 292		1 465
Autres dettes financières ⁽³⁾	434	434		450
Crédit Vendeur ⁽⁴⁾	700		700	700
"Put" ⁽⁵⁾	2 750		2 750	2 750
ORNAN ⁽⁶⁾	410	410		1 081
Comptes courants actionnaires ⁽⁷⁾	200	200		
Factor ⁽²⁾	1 801	1 801		3 028
Découverts et autres	1 029	1 029		1 023
Dettes financières	10 675	5 638	5 037	13 816
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>5 638</i>	<i>5 638</i>		<i>6 999</i>
<i>dont long terme</i>	<i>5 037</i>		<i>5 037</i>	<i>6 817</i>
Disponibilités et assimilés	(715)	(715)		(1 172)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	9 960	4 923	5 037	12 644

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,34 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 0,95 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 30 septembre 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.



(3) Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,14 million d'euros). Ces dettes arrivent à échéance le 31 décembre 2019, un avenant au contrat pour repousser l'échéance est en-cours de rédaction.

(4) et (5) Le crédit vendeur lié à l'acquisition du Groupe EOLEN d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

(6) Les obligations non encore converties figurent dans les dettes financières jusqu'à conversion en actions. L'émission d'ORNAN et l'analyse en résultant a fait ressortir une composante en « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNAN est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions GECl International qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le Groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur.

(7) Compte courant de la société XLP Holding.

4 . 12. Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	2 315	3 414
Factures non parvenues	796	1 373
Fournisseurs et autres créditeurs	3 111	4 787



En k€	Avril.20-Sept.20 6 mois	Avril.19-Mars.20 12 mois
Dettes sociales	3 676	3 742
Dettes fiscales	3 706	4 844
Comptes clients créditeurs	366	504
Dettes diverses	170	561
Produits constatés d'avance	23	71
Autres passifs courants	7 942	9 723
Dettes d'impôts	680	669
Passif d'impôt exigible	680	669

4 . 13. Impôts différés

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 0,6 million d'euros, portent essentiellement sur les activation des déficits pour 0,5 million d'euros.

En k€	Mars.20	Reclassement	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Sept.20
Provision pour avantages au personnel	218		2	(207)	14
Droit usage (contrats location)	0	27	(18)		9
Activation de déficits	332	(21)			311
Réévaluations issues des regroupements d'activité:	(275)	(6)	59		(222)
Impôts différés Net	275	0	44	(207)	112
Impôts différés Actif	550	6			334
Impôts différés Passif	(275)	(6)			(222)

4 . 14. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.20			Mars.20
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500	500		500
Garantie sur emprunts bancaires ⁽³⁾	340	138	202	340
Engagements hors bilan	18 040	17 838	202	18 040



(1) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECl Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe. GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières avances ne sont pas réunies (9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft s'installerait dans une autre région que la Région Lorraine ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion) et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région. Le 16 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société SKY AIRCRAFT. La Société estime que la liquidation de sa filiale ne saurait être considérée comme une désimplantation en Région Lorraine.

(2) La société GECl International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 16 juillet 2016. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.



4 . 15.Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
France			
GECI International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
Altona International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
Riskalis Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Alliance Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
GECI Cyber Solution	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
GECI INTEC	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
Europe			
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
Proche Orient			
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
Amérique			
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	74,72
Asie			
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100



V. Informations Boursières

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Evolution de l'actionnariat.

	au 30 septembre 2020			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
XLP holding	25 092 507	10,3%	50 185 014	17,2%
Serge Bitboul	4 821 953	2,0%	9 643 906	3,3%
Total Serge Bitboul	29 914 460	12,3%	59 828 920	20,5%
Airinvest	17 698 445	7,3%	35 396 890	12,1%
Autre nominatifs	576 455	0,2%	1 149 035	0,4%
Autres au porteur (**)	194 710 241	79,9%	194 710 241	66,7%
Auto-détention	683 498	0,3%	683 498	0,2%
TOTAL	243 583 099	100,0%	291 768 584	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

	au 15 décembre 2020			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
XLP holding	25 092 507	7,6%	50 185 014	13,2%
Serge Bitboul	4 821 953	1,5%	9 643 906	2,5%
Total Serge Bitboul	29 914 460	9,0%	59 828 920	15,8%
Airinvest	17 698 445	5,3%	35 396 890	9,3%
Autre nominatifs	576 455	0,2%	1 149 035	0,3%
Autres au porteur (**)	282 710 241	85,3%	282 710 241	74,4%
Auto-détention	683 498	0,2%	683 498	0,2%
TOTAL	331 583 099	100,0%	379 768 584	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

	au 31 mars 2019			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
XLP holding	25 092 507	14,9%	25 092 507	14,9%
Serge Bitboul	4 821 953	2,9%	4 821 953	2,9%
Total Serge Bitboul	29 914 460	17,8%	29 914 460	17,8%
Airinvest	17 698 445	10,5%	17 698 445	10,5%
Autre nominatifs	587 107	0,3%	587 107	0,3%
Autres au porteur (**)	119 751 803	71,1%	119 751 803	71,1%
Auto-détention	528 462	0,3%	528 462	0,3%
TOTAL	168 480 277	100,0%	168 480 277	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

	au 31 mars 2020			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
XLP holding	25 092 507	11,8%	50 185 014	19,9%
Serge Bitboul	4 821 953	2,3%	9 643 906	3,8%
Total Serge Bitboul	29 914 460	14,1%	59 828 920	23,8%
Airinvest	17 698 445	8,3%	26 701 238	10,6%
Autre nominatifs	573 839	0,3%	1 140 321	0,5%
Autres au porteur (**)	163 378 900	77,0%	163 378 900	64,9%
Auto-détention	683 498	0,3%	683 498	0,3%
TOTAL	212 249 142	100,0%	251 732 877	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant



Evolution du cours de bourse

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en K€	Nombre de séances de cotation
juil-19	0,104	05-juil	0,086	15-juil	0,096	0,09	0,091	21 436 039	1 997 626,86	23
août-19	0,092	01-août	0,061	13-août	0,065	0,071	0,069	37 830 196	2 778 705,82	22
sept-19	0,067	02-sept	0,049	30-sept	0,051	0,058	0,058	19 227 081	1 087 110,75	21
oct-19	0,051	01-oct	0,031	08-oct	0,035	0,039	0,038	39 384 178	1 543 536,19	23
nov-19	0,04	06-nov	0,031	27-nov	0,033	0,035	0,035	22 590 689	803 885,40	21
déc-19	0,039	12-déc	0,03	02-déc	0,033	0,033	0,033	30 996 556	1 068 378,03	20
janv-20	0,07	15-janv	0,032	02-janv	0,054	0,047	0,048	190 656 388	10 867 084,59	22
févr-20	0,059	04-févr	0,033	28-févr	0,033	0,048	0,046	29 984 291	1 365 062,67	20
mars-20	0,045	03-mars	0,018	16-mars	0,036	0,032	0,032	90 771 621	2 992 807,79	22
avr-20	0,05	08-avr	0,033	01-avr	0,038	0,041	0,04	76 546 799	3 147 301,65	20
mai-20	0,044	21-mai	0,033	18-mai	0,037	0,037	0,037	32 593 869	1 228 717,43	20
juin-20	0,044	08-juin	0,035	25-juin	0,036	0,038	0,038	34 554 931	1 322 747,09	22
juil-20	0,037	02-juil	0,025	27-juil	0,028	0,033	0,032	25 203 644	793 582,97	23
août-20	0,04	26-août	0,025	06-août	0,032	0,03	0,029	88 938 124	3 017 465,61	21
sept-20	0,037	23-sept	0,024	22-sept	0,028	0,03	0,029	88 937 059	2 686 109,77	22
oct-20	0,028	13-oct	0,02	27-oct	0,023	0,026	0,026	44 402 673	1 126 827,12	22



Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)
- Reuters : GECI.PA
- Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle a été suspendue de cotation le 07 juin 2012. La reprise de cotation a été demandée par le Groupe le 29 février 2016.

La cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a réellement repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

En 2017, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 27 décembre 2017, GECI International est devenue éligible au « SRD long seulement ».

GECI International, conformément à la résolution n°16 votée le 19 septembre 2019, a décidé de transférer ses actions sur le marché Euronext Growth, marché plus approprié à sa taille. Le dossier du transfert est en-cours d'examen par Euronext.



VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration

Attestation du Responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Conseil d'Administration,



VII. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GECL INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS



34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés :

- La note 3.1 « Activité et Faits marquants » qui fait état des impacts de l'épidémie sur les orientations stratégiques et la performance du groupe.
- La note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés et continuité d'exploitation », qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes semestriels consolidés selon le principe de continuité d'exploitation.
- La note 4.8. « Provisions », notamment sur les litiges les plus significatifs.
- La note 4.14. « Engagements hors bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 17 décembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 17 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

Martine LECONTE

AECD

François LAMY



Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

37/39 rue Boissière

75116 PARIS

Tél +33 (1) 46 12 10 00

www.geci.net

